



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DEPARTEMENT CALVADOS

CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion située 8 avenue de la Stèle à THUE ET MUE, sous la présidence de Sarah IUNG, présidente

En exercice : 22

Date de convocation : 30/06/2022

Présents : Mme IUNG Sarah, M. Yohann BEAUFILS, M. Jérôme BENOIST, Mme Karine BLAT, Mme Véronique BOUVIER, Mme Véronique DUQUENNE, M. Laurent FORESTIER, Mme Flavie HERPIN, Mme Marie-Thérèse LANDRON, Mme Nelly LAVILLE, Mme Delphine LE GUYADER, M. Didier LHERMITE, M. François LIBEAU, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE,

Avait donné pouvoir : Elodie GUILLAUME SAINTE COLOMBE à Marie-Thérèse LANDRON, Véronique MASSON à Béatrice TURBATTE, Marie-Claude VERGNAUD à Laurence TROLET

Absents : Mme SILINE Sabrina, M. LHOTELLIER Mickael, M. Patrice KARCHER, M. Benoît VICTOR

Présents : 15

Votes exprimés : 18

Secrétaire de séance : Laurence TROLET

DELIBERATION N°2022-40 (1/2) – ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS : AVENANT N° 1 A LA CPO ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A CHEUX A L'ALJ EN SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Laurent FORESTIER, vice-Président en charge du Périscolaire, de l'extrascolaire et de la Petite Enfance

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, le SEEJ a décidé d'actions en faveur des 0-18 ans, certaines portées :

- par le SEEJ en propre : scolaire et services périscolaires (garderies, restauration et transports),
- par des associations par le biais de convention pluriannuelle d'objectifs :
 - Relais Petite Enfance avec Familles Rurales
 - Accueils extrascolaires et périscolaires avec l'Association Loisirs Jeunesse

Depuis 2017, le SEEJ travaille en partenariat avec la commune de Rots et l'ALJ afin que les familles des territoires des communes adhérentes au SEEJ et celles de Rots puissent bénéficier d'une offre de services de qualité (centre de loisirs, accueil jeunes, relais petite enfance) dans un souci d'optimisation des fonds publics.

Par courrier du 25 mars 2022, la commune de Rots a fait part de son souhait de sortir de ce partenariat, notamment au regard de son projet d'aménagement scolaire. Les enfants, les familles et les assistants maternels accueillis sur le Bâtiment Enfance Jeunesse, construit par la communauté de communes Entre Thue et Mue en 2016, devront de ce fait être accueillis dans d'autres locaux.

La commune de Rots se chargeant des familles de son territoire, le SEEJ a décidé de mutualiser le site scolaire de CHEUX et de CAIRON pour assurer l'accueil des enfants en centre de loisirs à partir de septembre 2022 pour les mercredis et les vacances scolaires.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présent
La présidente Sarah IUNG

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE
8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 • Fax : 02 31 26 23 06
E-mail : accueil@seej.fr

www.seej.fr





DELIBERATION N°2022-40 (2/2) – ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS : AVENANT N° 1 A LA CPO ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A CHEUX A L'ALJ EN SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Laurent FORESTIER, vice-Président en charge du Périscolaire, de l'extrascolaire et de la Petite Enfance

A ce titre, il convient dans un premier temps de permettre rapidement l'organisation des services dans les nouveaux locaux

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'AUTORISER** l'ouverture d'un accueil collectif de mineurs sur le site de CHEUX à partir de septembre 2022 pour une capacité de 60 places,
- **D'AUTORISER** d'augmenter le nombre de places sur le site de CAIRON à partir de septembre 2022 pour une capacité totale de 60 places,
- **D'AUTORISER** la signature d'une convention de mise à disposition des locaux avec l'ALJ,
- **D'AUTORISER** la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ALJ, prenant acte de la sortie de Rots du partenariat et révisant les budgets prévisionnels en conséquence, à savoir ¼ de la participation de Rots en moins sur la contribution 2022 versé par le SEEJ à l'ALJ,
- **DE TRAVAILLER** à la révision de la CPO 2023-2024 au regard de cette nouvelle situation en partenariat avec l'ALJ,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présent
La présidente Sarah IUNG

